

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 57/20
au Conseil communal**

**Demande de crédit de CHF 67'654.65.— pour le
remplacement d'une pompe à la station de pompage à la
nappe phréatique de Plan-Dessous**

**Délégué municipal: Serge DEMIERRE, municipal finances et énergies,
079/229 15 10, s.demierre@moudon.ch**

Adopté par la Municipalité le 26 octobre 2020

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Contexte

1.1 Préambule

L'eau distribuée dans le réseau d'adduction de Moudon peut provenir de plusieurs sources (zones de Belflori, Beauregard, Corrençon, Cerjaulaz, Praz d'Enroux) et de la nappe phréatique de Plan-Dessous située dans le fond de vallée entre Moudon et Lucens. En raison des atteintes des sources par le chlorothalonil, ces dernières ont progressivement dû être déviées et mises hors service à tel point qu'à l'heure actuelle, l'eau injectée dans le réseau de distribution provient uniquement de la nappe phréatique.

A la station de pompage de Plan-Dessous, deux pompes peuvent actuellement servir à alimenter le réseau haute pression de la ville. La première a été changée en 2018, mais fonctionnant beaucoup plus que la normale, il y avait un risque de fatigue précoce. Afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement en eau, la seconde pompe a été changée et permettra à terme de pouvoir avoir une solution de secours en cas d'avarie de la première.

Ces travaux devaient être réalisés rapidement car il était observé un fléchissement du niveau du réservoir du Chalet du Mont pendant la journée. Autrement dit, il a été observé que pendant un long moment de la journée, le débit pompé était inférieur au débit de consommation.

Pour rappel, lors de la communication de ces travaux urgents à la séance du Conseil communal du 23 juin dernier, ceux-ci étaient devisés à CHF 63'000.-, à financer par la provision du service des eaux.

1.2 Chiffres

A titre d'exemple, en 2018, sur 644'000 m³ distribués, 344'000 m³ provenaient de la nappe par pompage et distribués principalement dans le secteur basse-pression.

Dans le tableau ci-après et pour la période janvier-septembre 2020, il est indiqué les sommes pompées et injectées dans le réseau haute pression et leur proportion avec les quantités d'eau au départ du réservoir du Chalet du Mont normalement alimenté par les sources.

1.3 Fonctionnement des installations

Le débit maximal atteint par la N°6 n'étant pas suffisant pour alimenter le réseau, seule la pompe N° 5 fonctionne actuellement à raison de 10 h par jour en moyenne.

Mois	Quantité pompée par la pompe N°5 [m3]	Part de l'eau distribuée sur le secteur HP [%]
janvier	0	< 1
février	78	< 1
mars	27	< 1
avril	851	5
mai	10714	63
juin	14303	100
juillet	15776	100
août	15116	100
septembre	14037	100



Figure 1 Les pompes 1, 2, 3 (Réseau BP et 6 (en vert). Le caisson en INOX correspond à la pompe N°5 (Immergée au fond du puits)



Figure 2 Les conduites plongeantes dans le puits (Les récentes en INOX sont pour la pompe N° 5)



Figure 3 La station de pompage, entre Moudon et Lucens



2. Exécution des travaux

Les travaux ont été réalisés entre fin septembre et début octobre 2020.

La pompe à remplacer était identique à celle qui était installée à la N° 5, la description des travaux est la suivante :

- Démontage de la conduite plongeante dans le puits et de la pompe en elle-même
- Réinstallation de cette conduite en matériau INOX
- Installation de la nouvelle pompe
- Remise à niveau de l'installation électrique liée à cette pompe
- Travaux liés au système de télégestion

Le choix des entreprises contactées a été le suivant :

- Installations sanitaires Dépraz - Granges-près-Marnand (même entreprise qu'en 2018)
- Pompes Häny (fournisseur des autres pompes)
- Rittmeyer SA (prestataire de la télégestion)
- Dubrit Electricité (même entreprise qu'en 2018)

3. Coûts

Les travaux étant réalisés, les chiffres correspondent aux factures reçues.

Travaux réalisés	Montant TTC
Installations sanitaires	CHF 24'233.–
Pompe	CHF 19'538.50
Télégestion	CHF 18'067.75
Electricité	CHF 5'815.40
TOTAL TTC	CHF 67'654.65

4. Incidences financières

L'entier des coûts de ces travaux urgents seront pris en charge par le compte d'exploitation de l'année en cours et compensé par reprise sur le compte de provision du service des eaux qui est doté de CHF 1'286'872.- à fin 2019.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 57/20 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
-
1. **prend acte que la Municipalité a déjà exécuté en urgence les travaux de remplacement d'une pompe à la station de pompage à la nappe phréatique de Plan-Dessous,**
 2. **accorde à cet effet un crédit global et maximum de CHF 67'654.65 TTC, dont à déduire toute subvention éventuelle.**
 3. **prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée en charge dans le compte d'exploitation 2020,**
 4. **prend acte que cette dépense extraordinaire sera compensée, par reprise sur le fonds de réserve du service des eaux,**
 5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de CHF 67'654.65.— aux meilleures conditions du marché du moment.**

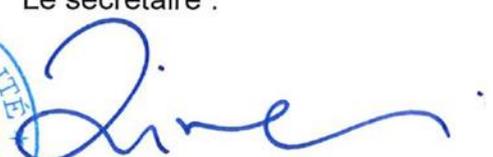
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :


C.PICO


MUNICIPALITE
DE MOUDON


A. IMERI